



NOTE D'ANALYSE POLITIQUE

RESSOURCES EXTRACTIVES, UN ENJEU CRUCIAL POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

par Victoria Madonna
madonna@thinkingafrica.org

Maîtrise de sciences politiques (mention relations internationales). Expertise : Relations internationales, géopolitique. Spécialité : Afrique

Selon le rapport 2013 de la CEA (Commission Économique pour l'Afrique de l'Union Africaine), l'Afrique possède près de 30 % des réserves minières mondiales et détient environ 12 % des réserves de pétrole prouvées. De plus, depuis 2010, les pays de l'Est de l'Afrique font de gigantesques découvertes gazières dont les plus importantes se trouvent au Mozambique. On estime que le pays pourrait devenir le cinquième plus gros producteur de gaz au monde¹. Ces ressources attirent de nombreux investisseurs et contribuent largement à la croissance exponentielle du continent qui devrait atteindre 5.2 % en 2014². Pour autant, même si on note de nets progrès pour les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), en Afrique notamment, en ce qui concerne la réduction de l'extrême pauvreté et la scolarisation des enfants, la valeur moyenne de l'IDH pour les pays d'Afrique sub-saharienne est de 0.475³, la plus basse du monde. Le principal défi pour l'Afrique consiste donc à allier forte croissance et développement. Or, pour l'instant, la population africaine ne tire pas suffisamment de bénéfices des ressources naturelles de son continent. Les pays sont encore largement impactés par les vingt ans d'ajustements structurels qu'ils ont subis et leur transition vers une économie industrialisée n'est pas toujours bien encadrée. L'industrie extractive se trouve donc au cœur d'enjeux complexes, que cela concerne la gouvernance, la gestion environnementale ou l'équité dans la redistribution des revenus. Comment les pays africains producteurs peuvent-ils faire de leurs ressources extractives un vecteur de développement ?

Les évolutions doctrinales ont fait apparaître un changement de consensus : le passage des politiques néo-libérales du consensus de Washington à celles du consensus de Séoul, accordant une plus large place à l'interventionnisme de l'État. Pour autant, cela ne signifie pas que les États ont réussi à imposer un modèle de croissance propice au développement. En proie à des dysfonctionnements structurels et dotés de ressources que de nombreux acteurs de l'échiquier international veulent accaparer, ils peinent à mettre en place des politiques minières nationales et à s'approprier la chaîne de valeurs du secteur extractif.

I DU CONSENSUS DE WASHINGTON AU CONSENSUS DE SÉOUL

Remise en cause de l'approche traditionnelle

Les années 1980 et 1990 sont dominées par l'idéologie des théories monétaristes et néo-libérales. Elles trouvent leur légitimité dans les résultats économiques qu'elles ont apportés, plus particulièrement aux USA et au Royaume-Uni, en termes de réduction de l'inflation et de croissance. L'adoption du consensus de Washington en 1989 s'inscrit dans cette montée en puissance des théories néolibérales sur la scène internationale. Lorsque les pays du Sud sont confrontés à une explosion de leur dette extérieure, ce sont ces mêmes théories que les institutions financières internationales (IFIs) leur imposent. Des plans d'ajustements structurels (PAS) sont alors exigés par le FMI et la Banque Mondiale (BM) comme condition à l'octroi de prêts aux pays en développement. Privatisations, incitations fiscales, économie tournée vers l'exportation, rigueur budgétaire, coupes dans les services publics etc. sont autant de mesures économiques qui doivent les aider à attirer des investisseurs et à réduire leur dette extérieure. Mais les PAS se révèlent aussi être un outil privilégié d'action « des pays riches » sur les « pays pauvres »⁴. D'une part, les actionnaires des IFIs sont, en pratique, des pays de l'OCDE, représentés par des fonctionnaires de leurs ministères des finances respectifs. D'autre part, dans le secteur extractif, la privatisation permet aux firmes occidentales de racheter les parts des compagnies extractives nationales à bas coût comme ce fut par exemple le cas pour Gécamines sous Mobutu, vendue en pièces détachées à des sociétés étrangères. Enfin, les politiques de rigueur imposées aux pays en développement se sont révélées souvent contre-productives. Si elles ont évité que la « crise de la dette » ne se propage aux pays développés, elles ont, en revanche, aggravé celle des pays en développement, maintenant leur dépendance à l'égard des prêts internationaux et attendant de façon scandaleuse à leur souveraineté⁵. L'échec du modèle néolibéral imposé en Afrique est donc clair, à tel point que le président de la BM, James Wolfensohn, estime en 2002 que le « Consensus de Washington » est mort⁶. La BM reconnaît même qu'elle a participé à l'élabo-

1. <https://www.tresor.economie.gouv.fr/File/398115>

2. <http://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2014/04/07/africas-growth-set-to-reach-52-percent-in-2014-with-strong-investment-growth-and-household-spending>

3. <http://www.undp.org/content/undp/fr/home/presscenter/pressreleases/2013/03/14/human-development-index-in-2013-report-shows-major-gains-since-2000-in-most-countries-of-south/>

4. <http://www.institut-gouvernance.org/fr/analyse/fiche-analyse-33.html>

5. Noir Canada, pillage, corruption et criminalité en Afrique – Alain Deneault

6. Uzunidis D. (2005) « Les pays en développement face au Consensus de Washington. Histoire et avenir » dans Annuaire français des relations internationales, Paris : Bruylant, p865-879.

ration de régimes fiscaux qui ne permettaient pas aux pays africains producteurs de ressources extractives de profiter d'une période prolongée de croissance des cours⁷.

Vers une nouvelle approche : l'État au cœur de la gouvernance extractive

L'action des ONG dénonçant les politiques des IFIs sur les pays en développement, le regain d'intérêt au sein de la communauté internationale pour les questions environnementales, de droits de l'homme et de développement, ainsi que la multiplication des publications, des sommets et des conférences sur ces thématiques témoignent d'une prise de conscience de la nécessité de mettre en place des politiques de long terme en faveur de la bonne gouvernance des industries extractives⁸. C'est sous la pression de la société civile et à la demande des pays que la BM révisé sa stratégie et entame une évolution doctrinale dès 2002⁹. La question du secteur extractif est alors reconsidérée dans une approche plus globale et intégrée aux programmes de développement. Les politiques de libéralisation visent toujours les mêmes objectifs de croissance mais fixent également des objectifs en matière de développement social, économique et de protection de l'environnement¹⁰. Les ressources supplémentaires dégagées du secteur extractif doivent donc servir à financer les secteurs sociaux comme l'éducation, la santé etc.¹¹ Dans ce contexte, au cours des années 2000, on assiste à une réaffirmation du rôle régulateur de l'État qui cherche à avoir une participation élargie dans l'industrie extractive, notamment au travers de politiques fiscales, environnementales et de rationalisation de l'environnement juridique¹². L'adoption du nouveau consensus de Séoul en 2010 lors du G20 semble aller dans ce sens puisqu'il fait de

7. http://siteresources.worldbank.org/INTOGMC/Resources/336099-1288881181404/7530465-1288881207444/eifd19_mining_sector_reform.pdf

8. <http://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2013-2-page-85.htm>

9. Banque mondiale, *Treasure or Trouble? Mining in Developing Countries*, Washington, DC, 2002.

10. M. Mazalto ; la réforme des législations minières en Afrique et le rôle des institutions financières internationales : la république démocratique du Congo, l'Afrique des Grands Lacs ; Annuaire 2004-2005 <http://www.ua.ac.be/objets/00111835.pdf>

11. Mazalto Marie, « La réforme du secteur minier en République démocratique du Congo : enjeux de gouvernance et perspectives de reconstruction », *Afrique contemporaine*, 2008/3 n° 227, p. 53-80. DOI : 10.3917/afco.227.0053

12. http://www.uneca.org/sites/default/files/publications/era2011_fre-fin.pdf

l'appropriation du secteur extractif par l'Afrique une priorité. « Mobiliser les pays en développement, particulièrement les pays à faible revenu, en tant que partenaires égaux, en respectant la prise en charge nationale et en reconnaissant que le déterminant le plus important de la réussite du développement est la politique de développement du pays concerné¹³ ». En 2012, c'est la Commission Économique pour l'Afrique (CEA) lors du Forum pour le développement de l'Afrique qui entérine ces principes à travers deux objectifs : le passage d'une économie de rente à une économie industrielle plus axée sur la captation de la valeur ajoutée et l'augmentation de la part de la rente extractive revenant à l'État dans un souci d'optimisation de la mobilisation des ressources nationales¹⁴.

Il y a donc véritablement une prise de conscience de la communauté internationale de la nécessité de reconsidérer la question du secteur extractif en Afrique dans une perspective de développement durable. Pour autant, cela ne veut pas dire que ce changement d'approche théorique et ces affirmations doctrinales trouvent une application concrète systématique dans les pays concernés.

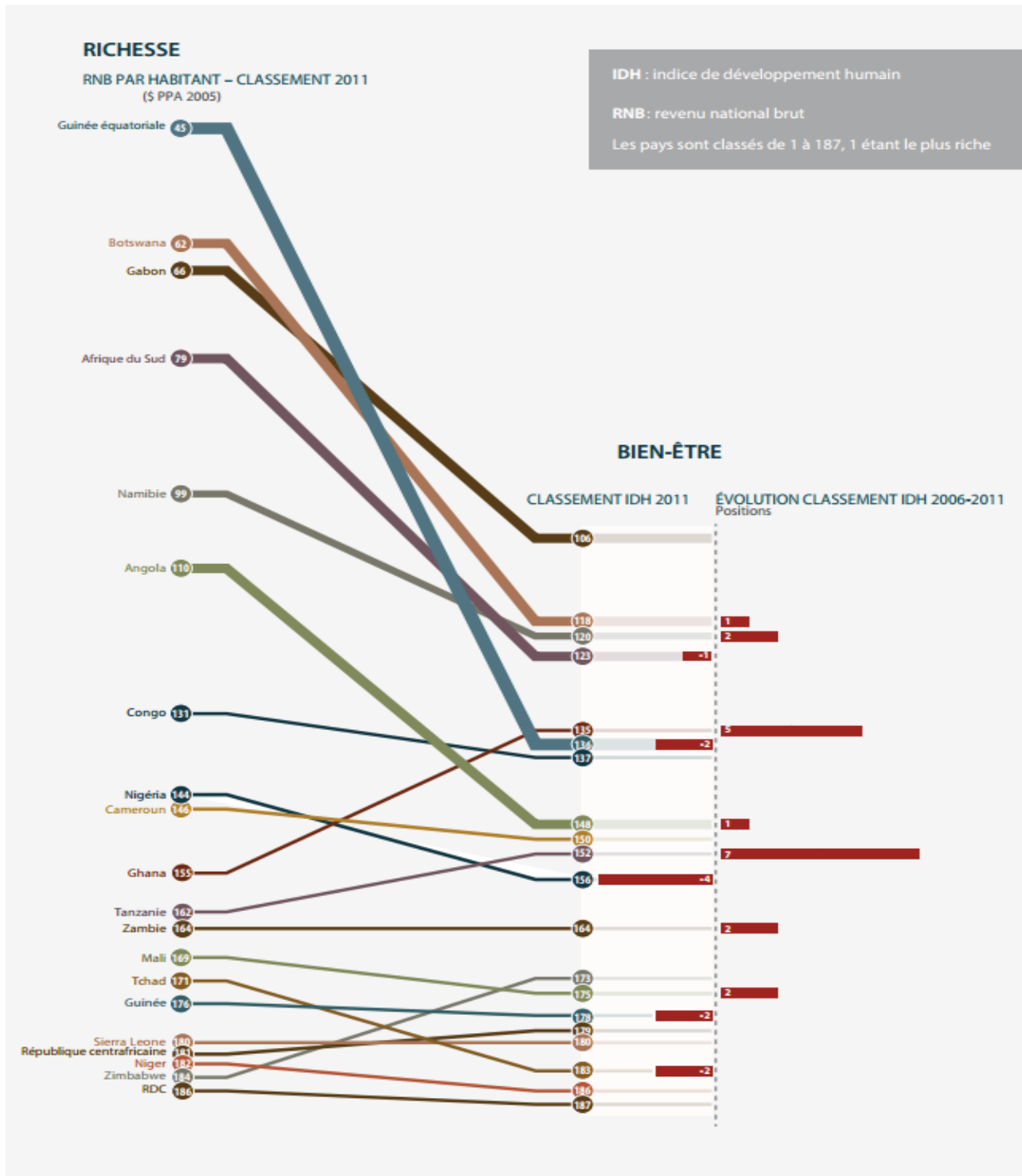
II LA MALÉDICTION DES RESSOURCES : UN MODÈLE DE CROISSANCE IMPROPRE AU DÉVELOPPEMENT

L'Afrique est à un stade crucial de son développement. Alors qu'elle enregistre un taux de croissance sans précédent pour cette dernière décennie, les progrès en termes de diminution de la pauvreté et de développement humain sont mitigés. Ce qui est paradoxal, c'est que parmi les vingt pays d'Afrique répertoriés par le FMI comme étant riches en ressources naturelles, neuf figurent parmi les douze derniers au classement de l'IDH. Ce qui est encore plus frappant, c'est de voir qu'en comparant le revenu moyen par habitant de ces pays à leur rang mondial en termes d'IDH, quatorze de ces vingt pays ont un IDH inférieur à leur niveau de revenu. Entre 2006 et 2011, certains comme le Nigéria (4 places), le Tchad (2 places) et la Guinée Équatoriale (2 places) ont même reculé dans le classement de l'IDH malgré une forte croissance et l'augmentation des recettes publiques¹⁵.

13. Sommet du G-20 à Séoul, 2010: Consensus de Séoul sur la croissance partagée

14. <http://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2013-2-page-85.htm>

15. http://africapprogresspanel.org/wp-content/uploads/2014/01/2013_APR_Equit%C3%A9_et_Industries_Extractives_en_Afrique_25062013_FR_HR.pdf



A) Les externalités négatives

Une des raisons avancées pour expliquer l'écart entre le taux de croissance des pays riches en ressources naturelles et leur niveau de développement est l'impact social et environnemental des externalités négatives. Pour l'industrie extractive, l'Afrique est un environnement relativement facile où les réglementations étatiques sont faibles, voire parfois inexistantes et les retours sur investissement peuvent être beaucoup plus rapides que dans les pays développés¹⁶. Ainsi, une fois que les compagnies obtiennent la signature d'un

contrat, elles sont généralement peu soucieuses des conséquences qu'entraînent l'exploration et l'extraction des ressources sur l'environnement et les populations locales. À ce titre, les allégations d'IamGold au Mali sont édifiantes¹⁷. Une mission d'enquête a mis en avant le fait que pour permettre l'exploitation d'un site, trois villages ont été expropriés¹⁸. Les mines ont également généré une forte immigration ouvrière qui déstabilisa la région sur le plan démographique et politique. Pire, les produits chimiques utilisés pour l'extraction

16. Montbrial T. ; Ramses 2014 - Les jeunes : vers l'explosion ?; Broché ; I.F.R.I ; 2013.

17. Noir Canada, pillage, corruption et criminalité en Afrique – Alain Deneault

18. Godinot S. et Gibert F. ; Mine d'or de Sadiola, Mali – rapport de mission d'enquête ; op. ; cit.

de l'or ont rendu les terres non arables et ont pénétré les nappes phréatiques avant de se déverser dans les sources d'eau des environs. À cela, il faut ajouter le déboisement de la forêt et la destruction de la faune par le biais des exploitations minières ou par la relocalisation des populations, la pollution de l'air avec le dégagement de fumées et de poussières etc¹⁹. Dans la région du Delta du Niger, les dommages écologiques provoqués par la mauvaise gestion des compagnies pétrolières sont néfastes non seulement pour la santé des populations mais également pour les activités économiques locales, comme la pêche et l'agriculture. En conséquence, les populations doivent se tourner vers d'autres moyens de subsistance, parfois illicites. Les vols augmentent et tout un trafic d'influences lié à la corruption se développe dans un climat de violence²⁰. La situation en République Démocratique du Congo (RDC) est tout aussi consternante. La convoitise des ressources minières est à l'origine de conflits armés d'envergure qui impliquent de multiples acteurs. D'un côté, des coalitions d'Etats et des factions rebelles qui se battent pour le contrôle du territoire et des richesses et, de l'autre, des acteurs économiques prêts à soutenir des régimes politiques prédateurs pour leur enrichissement personnel²¹. C'est ainsi qu'«à Kisangani déjà, où l'AMFI avait acquis un comptoir d'achat de diamants, et à Lubumbashi ensuite, la société sut se montrer généreuse avec les rebelles qui bénéficièrent d'une avance de 50 millions de dollars sur les transactions, histoire de financer la guerre alors en cours et de prendre date pour l'avenir²²». Les exemples de ce type sont nombreux en Afrique et montrent que les retombées des externalités négatives pèsent en premier sur les populations locales. Elles sont souvent exclues des bénéfices et de la richesse générée par les industries, lésées par les bouleversements ou les impacts écologiques de l'extraction et victimes des conflits entre bandes armées.

B) Une mauvaise gestion des ressources

Si les populations africaines ne bénéficient pas des revenus générés par l'industrie extractive c'est également parce que la gestion des ressources est

mal encadrée et se fait de manière opaque. L'une des principales difficultés provient du manque de main-d'œuvre qualifiée. En Afrique, 38 %²³ de la population est analphabète. Or l'industrie extractive est un secteur qui nécessite des connaissances très techniques. Dans le secteur public, il est donc difficile de trouver des fonctionnaires compétents, notamment parce que les salaires sont plus rémunérateurs dans le secteur privé. De plus, il existe une certaine concurrence entre les différents départements des ministères qui ne se communiquent pas toujours les informations importantes, chacun voulant se rendre incontournable. Bien souvent, finalement, l'implication de l'État est synonyme de ralentissement des projets et de bureaucratie²⁴. Ce faible niveau de compétence handicape les pays africains dans la signature des contrats face à de grosses multinationales entourées d'avocats et d'experts. Dans le secteur minier en particulier, certains pays se sont vus forcés de rivaliser entre eux dans le cadre d'un « nivellement par le bas » sur des questions comme les royalties et la protection sociale et environnementale. En Zambie, Konkola Copper Mines a négocié un contrat avec le gouvernement fixant à 0.6 % le versement de royalties pour l'exportation des réserves de cuivre du pays. Alors que la compagnie engrangeait 301 millions de dollars pour l'année 2006/2007, le gouvernement zambien n'en gagnait que 6.1 millions²⁵. Il faut également rappeler que, dans ce secteur, diplomatie et investissements vont souvent de pair. C'est plus particulièrement le cas pour le Canada, l'Australie et l'Afrique du Sud qui sont proches de leurs sociétés extractives²⁶. Dans ces conditions, la frontière entre intérêts privés et publics est floue, d'autant plus que les données disponibles sur les systèmes de partage des bénéfices entre industries extractives, sociétés et gouvernements sont très limitées. La multitude et la superposition des régimes fiscaux (contrats d'exploitation, droits de licence, taxes sur les bénéfices, joint-ventures, consortium etc.) applicables aux compagnies rendent le suivi des contrats encore plus opaque. En 2006, des chercheurs d'Oxfam America, qui cherchaient à déterminer le pourcentage des bénéfices de l'extraction de l'or au Mali qui revenait aux communautés touchées par ces activités minières, déclaraient : « Six lois et réglemen-

19. Deneault A.; Noir Canada : pillage, corruption et criminalité en Afrique ; Ecosociété; 2008.

20. <http://www.thinkingafrica.org/V2/wp-content/uploads/2013/07/NAP-Faouzia-Zeroualia-Nigeria.pdf>

21. Mazalto Marie, « La réforme du secteur minier en République démocratique du Congo : enjeux de gouvernance et perspectives de reconstruction », Afrique contemporaine, 2008/3 n° 227, p. 53-80. DOI : 10.3917/afco.227.0053

22. Braeckman C.; Les nouveaux prédateurs, Paris, Fayard, 2003

23. <http://www.unesco.org/new/fr/dakar/education/literacy/>

24. <http://www.ifri.org/downloads/042014augegazaumo-zambique.pdf>

25. http://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/file_attachments/bp134-lifting-the-resource-curse-fr-011209_3.pdf

26. Montbrial T.; Ramses 2014 - Les jeunes : vers l'explosion ?; Broché ; I.F.R.I; 2013.

tations ont abouti à un ensemble complexe de taxes, d'honoraires et de droits de licence qui sont réellement incompréhensibles pour des personnes dépourvues de connaissances techniques [...]. Les responsables interrogés [...] ne savaient pas toujours ce que stipulait la loi quant aux proportions des diverses taxes qu'ils doivent percevoir dans leurs budgets respectifs»²⁷.

D'un côté, il y a donc des firmes multinationales qui cherchent à maximiser leur profit sans vraiment se préoccuper des répercussions de leurs activités sur le continent africain, et, de l'autre, des institutions faibles, souvent corrompues et encore marquées par la tradition patriarcale, qui font de l'allocation des contrats un processus discrétionnaire très politisé où se mêlent luttes d'influence et conflits d'intérêts. Dès lors, la part des revenus qui revient à la population est très faible, voire inexistante.

III VERS UNE POLITIQUE MINIÈRE PANAFRICAINNE GLOBALISÉE : UNE DIFFICILE MISE EN ŒUVRE

«Les ressources sont là [...], c'est à nous de les mobiliser pour les mettre au service actif de nos peuples» Kwame Nkrumah.

A) *Chaîne de valeur et réforme des cadres miniers*

La chaîne de valeur du secteur extractif est une approche pluridisciplinaire qui vise à accroître la captation de la rente et à intégrer le secteur extractif dans le tissu économique. Dans le cadre de l'évolution doctrinale des IFIs, la libéralisation du secteur extractif apparaît comme le meilleur moyen de parvenir à ces objectifs. De plus, l'augmentation de la demande en matières premières place les États africains dans une conjoncture favorable pour négocier avec leurs bailleurs. Certains d'entre eux peuvent ainsi bénéficier de mesures qui améliorent la position compétitive de leurs entreprises nationales. Le nouveau Code minier guinéen de 2011 impose par exemple aux titulaires de concessions minières de privilégier les entreprises nationales, à condition qu'elles respectent les normes en matière de tarifs et d'efficacité²⁸. Du côté des bailleurs, des mesures sont également prises pour renforcer les capacités de négociation des États dans la signature des contrats et au niveau de l'administration locale. C'est ainsi qu'en 2011, à l'initiative du FMI, le Ghana a bénéficié de l'augmentation de l'impôt sur les sociétés du secteur minier (de 25 % à 35 %)²⁹.

En 2009, l'adoption de la Vision du régime minier de l'Afrique³⁰ sous l'égide de l'Union Africaine donne même un cadre structurel à l'ensemble de ces mesures. Pourtant, malgré l'adoption de nouveaux cadres légaux du secteur extractif, ni l'État, ni les IFIs, ni les bailleurs bilatéraux, ne se sont suffisamment engagés dans des procédures d'accompagnement pour garantir la mise en œuvre du processus de réforme³¹. De plus, l'absence d'une réelle politique nationale limite le rôle de l'État à la création d'un environnement financier favorable aux investisseurs plutôt qu'à un contrôle politique qui lui permettrait d'exiger de ces investisseurs de justifier de pratiques répondant directement aux objectifs de développement économique du pays. En RDC par exemple, le nouveau code minier de 2002 engage l'État à garantir aux investisseurs «La liberté d'importer des biens, des services ainsi que des fonds nécessaires aux activités, sous réserve de donner priorité aux entreprises congolaises pour tout contrat en relation avec le projet minier, à des conditions équivalentes en termes de quantité, qualité, prix et délais de livraison et de paiement»³². Dans ces conditions, les pays africains qui souffrent d'un dysfonctionnement structurel étatique et d'une économie peu compétitive ne tirent que très peu de bénéfices de la réforme des cadres miniers et d'investissements et peinent à mettre en place une chaîne de valeur effective.

B) *Transparence et responsabilité*

Si les résultats en matière de politique économique sont décevants, de nombreuses initiatives politiques ont été prises pour aller vers une plus grande transparence et une responsabilisation des acteurs du secteur extractif. L'année 2003 marque l'entrée en vigueur du processus de Kimberley destiné à lutter contre le commerce des «diamants de la guerre». Depuis 2012, le processus compte 54 participants représentant environ 99,8 % de la production mondiale de diamants bruts. Il repose sur un système de certification contrôlé par des «visites d'examen» et des rapports annuels ainsi que par l'échange et l'analyse de données statistiques à intervalles réguliers³³. Parallèlement, T. Blair lance l'Initiative pour la Transparence de l'Industrie Extrac-

27. Oxfram America (2006)

28. http://africaprogresspanel.org/wp-content/uploads/2014/01/2013_APR_Equit%C3%A9_et_Industries_Extractives_en_Afrique_25062013_FR_HR.pdf

29. <http://www.cairn.info/revue-politique-etrangere->

[2013-2-page-85.htm](http://www.kimberleyprocess.com/fr/histoire-et-fondements-0)

30. <http://213.154.74.164/invenio//record/18903/files/Africa%20Mining%20Vision%20french.pdf>

31. Mazalto Marie, «La réforme du secteur minier en République démocratique du Congo : enjeux de gouvernance et perspectives de reconstruction», *Afrique contemporaine*, 2008/3 n° 227, p. 53-80. DOI : 10.3917/afco.227.0053

32. Code minier Congo, chapitre X

33. <http://www.kimberleyprocess.com/fr/histoire-et-fondements-0>

tive (ITIE). Elle est aujourd'hui le principal standard international de transparence du secteur extractif. En rendant publics tous les versements entre le secteur privé et l'État, elle améliore la responsabilité des acteurs et ouvre le droit national à la société civile. Cependant, sur les 21 pays africains qui y ont adhéré, seuls 11 sont jugés « conformes » par l'ITIE c'est-à-dire à jour dans la publication des informations concernant le secteur extractif³⁴. Plus tard, en 2011, c'est au tour de l'OCDE d'élaborer des recommandations sur l'utilisation des ressources naturelles issues de zones à haut risque au travers de son guide pour la diligence responsable³⁵. Similairement, l'ONU a publié une série de recommandations qui prennent la forme de « principes directeurs » au sujet des entreprises transnationales et des droits de l'homme³⁶. Toutes ces initiatives témoignent du désir des États d'avancer vers un régime multilatéral transparent. Cependant, n'ayant pas de valeur contraignante, elles reposent uniquement sur le bon vouloir des États. À l'inverse, la section 1502 de l'acte Dodd-Frank Act, adoptée par le gouvernement américain en 2010, oblige les entreprises cotées en bourse aux États-Unis à dévoiler leur chaîne d'approvisionnement à la « Commission des titres et de la bourse » (SEC)³⁷. Cette mesure était destinée à combattre le fléau des « minerais du sang » mais, quatre ans après son adoption, les résultats sont décevants. D'abord, elle a fait fuir beaucoup d'acheteurs internationaux qui ont préféré s'approvisionner autre part. Ensuite, l'efficacité des mécanismes de traçabilité et de certification est limitée. Enfin, de nombreux mineurs travaillant dans les mines artisanales (informelles) se sont retrouvés au bord de l'illégalité, alimentant le trafic de minerais et favorisant le retour des groupes armés³⁸.

La mise en œuvre des politiques minières en Afrique en faveur de la bonne gouvernance reste lacunaire et les réformes du secteur ne bénéficient donc pas suffisamment aux populations locales. De nombreuses zones d'ombres planent encore sur le secteur extractif et il semble que les législations contraignantes, à l'image de la section 1502 de l'Acte Dodd

Frank, ne soient pas bénéfiques. Finalement, les initiatives en matière de droit international public sont plus efficaces puisqu'elles reposent sur la volonté des États et la réciprocité de leurs intérêts. Cependant, les avancées en matière de gouvernance multilatérale s'inscrivent dans un temps long.

RECOMMANDATIONS

Pour les gouvernements :

– Renforcer la cohésion et l'éthique des membres parlementaires et de l'administration afin qu'ils soient en mesure de défendre les intérêts de leur pays. Des formations spécialisées leur permettraient de mieux comprendre les mécanismes et dispositifs complexes des contrats internationaux dans le domaine des ressources extractives.

– Inclure les populations locales dans le débat public au lieu de compter sur leur ignorance pour gouverner dans l'opacité. Elles sont désormais conscientes des enjeux que représente l'industrie extractive, ce qui les rend de plus en plus revendicatives.

– Mettre un terme à la manipulation des textes législatifs et mettre en œuvre des réformes concrètes qui permettent une plus grande équité dans la redistribution des revenus du secteur extractif.

Pour les gouvernements et l'UA :

– Il faut que l'impératif de développement durable soit plus visible dans les législations nationales, de même que dans la Vision du régime minier de l'Afrique qui fait figure de doctrine minière pour l'Afrique.

Pour les compagnies et les bailleurs de fond :

– La formation d'une main-d'œuvre africaine qualifiée est le meilleur moyen de contribuer à une croissance inclusive. Le financement d'écoles et de formations techniques dans le domaine extractif contribuerait, à terme, à améliorer la productivité dans ce secteur.

Pour la communauté internationale (ONU) :

– Encourager les initiatives qui vont dans le sens d'un régime multilatéral transparent et y allouer un budget ainsi qu'une assistance technique destinés à renforcer l'effectivité des politiques minières africaines.

CONCLUSION

Le XXI^e siècle peut être celui de l'Afrique si cette dernière parvient à faire de ses ressources naturelles un tremplin pour le développement. En tout cas, il existe un incontestable regain d'intérêt de la part des grandes puissances internationales qui se tournent vers

34. <http://economie.jeuneafrique.com/regions/afrique-subsaaharienne/16178-industries-extractives-le-difficile-chemin-vers-la-transparence.html>

35. <http://www.oecd.org/fr/daf/inv/mne/GuideEdition2.pdf>

36. http://www.ohchr.org/Documents/Issues/Business/A.HRC.17.31_fr.pdf

37. <http://www.globalwitness.org/node/7801>

38. <http://afrikarabia.com/wordpress/wp-content/uploads/2014/09/Lettre-ouverte-sur-les-minerais-du-sang-sept-2014.pdf>

ce continent d'avenir. La communauté internationale a reconnu qu'il fallait faire de l'appropriation du secteur extractif par l'Afrique une priorité et les États producteurs sont à la recherche de nouveaux instruments pour optimiser leurs recettes. Le plus gros défi reste aujourd'hui la redistribution équitable de ces recettes au profit des populations locales. Des progrès ont déjà été faits en ce qui concerne la transparence du secteur et la responsabilisation de ses acteurs mais d'autres restent à faire, en particulier pour que les populations soient au cœur d'une croissance inclusive et durable.

BIBLIOGRAPHIE

– Africa Panel Progress (2013), «Équité et industries extractives en Afrique», Rapport 2013 sur les progrès de l'Afrique [en ligne]

http://africaprogresspanel.org/wp-content/uploads/2014/01/2013_APR_Equit%C3%A9_et_Industries_Extractives_en_Afrique_25062013_FR_HR.pdf

– B. AUGE (2014) «Le gaz au Mozambique, une évolution économique à haut risque», Note de l'IFRI, avril 2014 [en ligne]

[file:///C:/Users/vicky/Downloads/IFRI_042014augegazaumozambique%20\(3\).pdf](file:///C:/Users/vicky/Downloads/IFRI_042014augegazaumozambique%20(3).pdf)

– La Banque Mondiale (2013), «Richesses naturelles et pauvreté : la fin d'un couple maudit?» Webcast [en ligne]

<http://live.banquemondiale.org/richesses-naturelles-et-pauvret%C3%A9-la-fin-d%E2%80%99un-couple-maudit-webcast-et-chat-en-direct>

– P. CALAME (2001), «La réforme des institutions financières internationales», Institut de recherche et de débat sur la gouvernance, septembre 2001 [en ligne]

<http://www.institut-gouvernance.org/fr/analyse/fiche-analyse-33.html>

– A. DENEULT (2008), «Noir Canada, pillage, corruption et criminalité en Afrique», Ecosociété, Montréal, 383p.

– Groupe d'études international sur les régimes miniers de l'Afrique (2011), «Les ressources minérales et le développement de l'Afrique», rapport 2011 de la Commission économique pour l'Afrique [en ligne]

http://www.uneca.org/sites/default/files/publications/mineral_report_fre.pdf

– A. GILLIES, M. GUENIAT, L. KUMMER (2014), «Big Spenders Swiss trading companies, African oil and the risks of opacity», July 2014.

– L. MARCHAL (2013), «Le secteur minier est-il porteur de développement en Afrique?», Politique étrangère, 2013/2 Été, p85-98

– Oxfram (2009), Lever la malédiction des ressources, décembre 2009 [en ligne]

http://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/file_attachments/bp134-lifting-the-resource-curse-fr-011209_3.pdf

– UNDP (2013), «The Rise of the South : Human Progress in a Diverse World», Human Development Report 2013 [en ligne]

http://hdr.undp.org/sites/default/files/reports/14/hdr2013_en_complete.pdf